

*Séance du 26 juin 2024*

*Délibération n°2024-105*

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 du mois de juin à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle de réunion de la communauté de communes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 12 juin 2024.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Sébastien DENIZOT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Madame Marie MILLERAT-DALDIN

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Madame Marie-Solange LALEVEE à Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Olivier FILLIAT à Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Denis BONNEAU à Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur David LOUBRY à Monsieur Christophe BAJARD, Madame Elisabeth PLESSE à Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Sébastien MERY à Monsieur Didier REGRAIN

Absents excusés : Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Olivier LARAIZE, Madame Sylvie DUCLOITRE, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON, Monsieur Romain POULET

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFORNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 4.1	Thème : Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.
----------	---

**Objet : Contrat d'apprentissage – Convention de mise à disposition – Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification Sport et Loisirs Auvergne (GEIQ)**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** les statuts de la communauté de communes ;

**Considérant** la possibilité de recruter un jeune du territoire en contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- Article 1 :** d'approuver le recrutement de Kylian LAURENT à l'ALSH en contrat d'apprentissage du 01<sup>er</sup> septembre 2024 au 30 avril 2026.
- Article 2 :** d'approuver le contrat d'apprentissage – convention de mise à disposition avec le GIEQ, ci-annexé.
- Article 3 :** d'approuver les conditions de mise à disposition – contrat d'apprentissage à durée déterminée avec le GIEQ, ci-annexé.
- Article 4 :** d'autoriser le Président à signer lesdits documents et tous documents nécessaires à ce partenariat.
- Article 5 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 26 juin 2024

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président

